

**Ministère du Tourisme, de l'Environnement
et de la Condition féminine
délégation à l'Environnement**

RAPPORT DE MISSION

**Recensement des sites de ponte de tortues marines
sur l'atoll de MAUPIHAA (Mopelia)**

- 5 au 17 novembre 2001 -



- Miri TATARATA, Fiama RAUFEA -

Introduction

Dans le cadre du programme de recensement des tortues marines en Polynésie française, la délégation à l'environnement a organisé une mission d'études sur l'atoll de Maupihaa avec l'assentiment du maire de Maupiti, ce dernier désignant Monsieur Bernard MAUAHITI comme étant notre interlocuteur privilégié pour la réalisation de cette mission sur l'atoll.

Objectifs

Les objectifs principaux de cette mission étaient :

- de recenser les différents sites de ponte de tortues marines sur l'atoll de Maupihaa (Mopelia) ;
- de dénombrer les tortues rencontrées autour et sur cet atoll ;
- de compter les traces et les nids trouvés à terre ;
- d'étudier le comportement des tortues vertes femelles venues pondre (marquages, mesures, comptage des traces...) ;
- d'étudier le comportement des tortues vertes mâles (repérage, comptage...) ;
- d'informer et de former la population sur les techniques de marquage des tortues, leur alimentation, leur comportement... ;

Participants

Fiama RAUFEA, délégation à l'environnement ;
Miri TATARATA, délégation à l'environnement ;
Bernard ALENDA, service des douanes ;
Christian MAI, service des douanes ;
Cédric DE COLLASSON, V.A.T à la délégation à l'environnement (du 12 au 17.11.01) ;

Autres participants

Sophie PIARD, journaliste à R.F.O (du 4 au 8.11.01) ;
Mirko VANFAU, caméraman R.F.O (du 4 au 8.11.01) ;
Marc GOLDER, vétérinaire à Raiatea (du 4 au 8.11.01) ;

Richard PERE, capitaine du bateau Manini ;
Tardivel, équipage ;
Yete, équipage ;
Pascal LINTZ, équipage, bénévole.

Moyens logistiques

- le bateau Manini ;
- le bateau aluminium de 12 pieds et le moteur hors-bord de la délégation à l'environnement (15 chevaux) ;
- du matériel de plongée ;
- du matériel photographique (Appareil photo numérique, classique, caméra numérique...) ;
- du matériel divers (sacs de couchage, bâches, compresseur...).

Calendrier de déplacement

- départ du Manini de Papeete le dimanche 4 novembre 2001 à 22h30
- arrivée à Raiatea le lundi 5 novembre 2001 à 08h45
 - *embarquement du compresseur
 - *embarquement du vétérinaire Mr Marc GOLDER
- départ de Raiatea pour Maupihaa le lundi 5 novembre 2001 à 17h00
- arrivée à Maupihaa le mardi 6 novembre 2001 à 7h30
 - *débarquement des affaires
 - * prise de contact avec quelques personnes de la place
- départ du Manini de Maupihaa le samedi 10 novembre 2001 vers Maupiti pour récupérer le V.A.T de la délégation à l'environnement Mr Cédric DE COLLASSON
- arrivée du bateau à Maupihaa le lundi 12 novembre à 04h00
- dernier départ de Maupihaa le jeudi 15 novembre 2001 à 17h45
 - * embarquement des tortues juvéniles pour Bora-Bora chez Pascal FOUQUET (Méridien)
- arrivée sur Bora-Bora le vendredi 16 novembre 2001 à 05h45
 - * débarquement des tortues juvéniles récupérées par le bateau du Méridien
- départ de Bora-Bora le vendredi 16 novembre 2001 à 07h45
- arrivée à Raiatea le vendredi 16 novembre 2001 à 09h45
- départ de Raiatea pour Tahiti le vendredi 16 novembre 2001 à 17h00
- arrivée à Papeete le samedi 17 novembre 2001 à 03h30
 - * débarquement du matériel

Calendrier de prospections

Dates	Heures	Observations
Mardi 6.11.01	8h30 20h00 – 01h30	<ul style="list-style-type: none"> - arrivée sur Mopelia - prospection de nuit sur site de pont n°1
Mercredi 7.11.01	14h00 – 16h00	<ul style="list-style-type: none"> - visite et prospection du Motu Tavae
Jeudi 8.11.01	8h00 – 11h00	<ul style="list-style-type: none"> - réunion d'information avec la population
Vendredi 9.11.01	6h00 – 7h30 10h15 – 11h30 14h00 – 16h00 21h00 – 01h00	<ul style="list-style-type: none"> - prospection site de pont n°1 (6h00 à 7h30) - bilan de réunion - prospection site de pont n°2 : 1ère découverte d'ossements - prospection de nuit site de pont n°1
Samedi 10.11.01	00h00 – 04h00	<ul style="list-style-type: none"> - prospection de nuit site de pont n°1
Dimanche 11.11.01	13h40 – 17h45	<ul style="list-style-type: none"> - recensement ossement, carapaces...
Lundi 12.11.01	11h45 – 17h00 17h45 – 03h00	<ul style="list-style-type: none"> - prospection du village aux fare MTR - prospection de nuit Motu Tavae
Mardi 13.11.01	14h00 – 17h00 21h00 – 01h30	<ul style="list-style-type: none"> - prospection site de pont n°1 (positions et repérage géographiques) - prospection de nuit site de pont n°1
Mercredi 14.11.01	10h00 – 15h00(équipe 1) 10h30 – 15h30(équipe 2)	<ul style="list-style-type: none"> - prospection village et habitants - prospection en plongée de la passe de Maupihaa
Jeudi 15.11.01	8h30 – 12h30 14h00 – 18h20 18h20	<ul style="list-style-type: none"> - prospection à l'extérieur de Maupihaa en plongée sous-marine - sortie de la passe – départ pour Bora Bora

Généralités

L'atoll de Maupihaa se trouve à 100 nautiques dans l'Ouest Sud-Ouest de Maupiti. C'est un atoll enfermant un lagon d'environ 15 Km de long et 7 Km de large, d'une profondeur moyenne de 28m dans sa partie septentrionale. La partie Est du récif est une longue et étroite bande de terre.

Maupihaa est rattaché de manière administrative à la commune de Maupiti.

Actuellement 38 personnes composent la population de Maupihaa.

Le bateau administratif Maupiti To'u Ai'a assure les liaisons et les ravitaillements.

Les habitants de l'atoll pratiquent la pêche de manière subsidiaire et produisent peu de coprah. Ils élèvent quelques cochons et quelques poules (cf. planche 1). Quelques animaux domestiques (chiens, chats, canards) sont rencontrés sur l'atoll (cf. planche 2).

Dès notre arrivée sur Maupihaa, Monsieur Kalami TAPUTU nous invite à visiter son élevage de petites tortues issues d'un nid prélevé sur le motu Tavae. 35 nouveaux-nés sont installés dans un bac allibert sous un abri (cf. planche 3).

Après les avoir réparties dans 2 bacs différents, nous décidons de les laisser sur place le temps de notre séjour sur l'atoll. Ces tortues dénutries seront par la suite confiées à Monsieur Pascal FOUQUET au Méridien de Bora Bora, dans l'attente d'être relâchées dans le milieu naturel.

Présentation des sites étudiés

Les trois sites de ponte principaux de tortues marines sur l'atoll de Maupihaa ont été recensés. Il s'agit :

- du site situé côté océan, derrière le village et compris entre les latitudes 16°49'11 S et 16°49'437 S et les longitudes 153°55'53 W et 153°55'238 W (site de ponte n°1) ;
- du site situé côté océan derrière le lieu dit « Fare MTR », et compris entre les latitudes 16°47'55 S et 16°46'99 S et les longitudes 153°56'289 W et 153°56'299 W (site de ponte n°2) ;
- du motu Tavae, situé à l'Ouest de l'atoll (site de ponte n°3).

Description du site de ponte n°1

Il s'agit d'une plage située côté océan, d'environ 3Km de long et constituée d'une partie sableuse alternée avec des parties constituées de galets ou de platier corallien fossile, parfois difficile d'accès (cf. planche 4).

L'accès à la plage par la mer est rendu possible par les nombreuses failles qui entaillent le platier récifal (cf. planche 5).

L'accès à ce site par la terre est possible par un sentier en partance du village.

La végétation en milieu de plage est essentiellement constituée de miki miki (*Pemphis acidula*) (planches 7 et 8). Le haut de plage est constitué de tahinu (*Tournefortia argentea*) et

de miki miki au pied desquels on retrouve l'emplacement d'anciens nids de tortues marines. Plus haut, le liseré est formé essentiellement de cocotiers .

Description du site de ponté n°2

La plage située côté océan est essentiellement constituée de galets et est difficile d'accès. Quelques endroits formés de sable constituent des lieux favorables à la ponte.

L'accès à la plage est rendu possible par un chemin situé près des fare MTR. L'accès par la mer est possible par des failles qui traversent le récif.

La végétation est similaire à celle rencontrée sur le site de ponté n°1.

Description du site de ponté n°3

Le motu Tavae est situé à l'Ouest de l'atoll de Maupihaa. La plage où se situent les traces de tortues est essentiellement composée de sable et de graviers.

L'accès à la plage est rendu difficile par l'agglomération de beach rock et de platier fossilisé dans le lagon, constituant une véritable ceinture et obstacle à la montée des tortues (cf. planche 6).

La végétation est constituée de cocotiers, tahinu (*Tournefortia argentea*), Kahaia (*Guettarda speciosa*), puatea (*Pisonia grandis*), tou (*Cordia subcordata*), fara (*Pandanus tectorius*) et nono (*Morinda citrifolia*).

Au centre du motu, une forêt relativement dense composée de tahinu (*Tournefortia argentea*), kahaia (*Guettarda speciosa*), tou (*Cordia subcordata*), fara (*Pandanus tectorius*), et puatea (*Pisonia grandis*). Aux alentours de cette forêt, on note la présence de u'u (*Suriana maritima*), metuapuaa (*Phymatosorus sp.*) et miki miki (*Pemphis acidula*).

Le motu Tavae constitue à l'heure actuelle le refuge aux oiseaux. La forêt à *Pisonia grandis* représente pour divers oiseaux marins comme les fous, les noddis ou les sternes, un lieu de nidification privilégié. La décomposition rapide de la litière et l'apport des déjections des oiseaux permettent sur un sol riche en matière organique, l'installation d'une strate arbustive et herbacée diversifiée.

Réunion d'information

Une réunion d'information auprès de la population (cf. planche 9) a été tenue dans la matinée du 8 novembre 2001, à la demande de la délégation à l'environnement. L'objectif de cette réunion publique était d'informer la population sur la venue des missionnaires sur Maupihaa et sur le programme de recensement et d'études des tortues marines en Polynésie française et plus particulièrement sur Maupihaa. Il leur a notamment été expliqué que leur participation à un tel programme était primordial pour la sauvegarde de l'espèce. Les débats ont surtout tourné autour du problème de consommation et d'élevage. En effet, il s'avère que la population de Maupihaa reconnaît consommer de la tortue sur l'atoll, et demande l'autorisation d'en manger deux par mois durant toute la saison des pontes, qui s'étale entre juillet et décembre.

Quant à l'élevage, il se trouve que depuis des années, la population de Maupihaa élève des tortues pendant quelques mois (6 à 7 mois) avant de les relâcher, pensant ainsi contribuer au repeuplement de ces animaux sur l'atoll. Se posent d'ailleurs plusieurs problèmes liés à cette pratique :

- le manque de nourriture pour ces tortues élevées en captivité ;
- les conditions précaires de détention des tortues : jusqu'à présent, les tortues sont placées dans des bacs réalisés avec des grillages plastifiés, qui ne résistent pas en période de to'erau . La population doit donc sortir les tortues de l'eau pour les mettre à l'abri de la houle.

Pour ces raisons, la population souhaiterait obtenir :

- des granulés pour nourrir les tortues juvéniles ;
- des bacs rotopol pour mettre les tortues à terre pendant la période de to'erau.

En ce qui concerne le programme proposé par la délégation à l'environnement, certaines personnes sont sceptiques quant à la finalité de cette opération et demandent quelles compensations le territoire leur offre pour participer à ce genre d'actions.

Résultats des prospections

Au niveau de chaque site de ponte étudié

Pendant le séjour sur Maupihaa (10 jours d'observations), aucune tortue vivante n'a été observée à terre sur aucun des sites étudiés :

- sur le site de ponte n°1, 9 nids ont été dénombrés, 4 nids ont été pillés ;
- 2 nids ont été comptés sur le site de ponte n°2 dont 1 découvert par Monsieur Tetuiarai FIRUU (cf. planche 10). Il est d'usage pour la population de repérer les nids et de les déplacer pour faire éclore et grandir les petites tortues pendant quelques mois ;
- 5 nids ont été dénombrés sur la face nord du motu. Quelques traces fraîches attestent d'une activité de ponte.

Prospections sur l'atoll

Des prospections sur l'atoll de Maupihaa ont été réalisées aussi bien côté océan que côté lagon et nous ont permis de constater les faits suivants :

- 22 tortues fraîchement dépecées ont pu être dénombrées au niveau des fare MTR, au lieu dit « Meherio » (cf. planche 11 et 12) : carapaces, crânes, écailles et ossements ont été retrouvés. Néanmoins, le nombre important d'ossements aux alentours des fare laisse à penser que le nombre de tortues braconnées est largement supérieur à ce chiffre ;
- 1 tortue fraîchement abattue, enterrée et non dépecée a été retrouvée non loin d'une habitation située entre les fare MTR et le village (cf. planche 13). A noter que cette tortue contenait des œufs, il s'agissait donc d'une femelle ;
- 1 plastron de tortue mâle a été déterré non loin de la même habitation avec des restes brûlés de tortue ;
- des ossements épars ont été repérés sur tout le motu habité.

Constat

Au vu de ces découvertes, avec l'aide des douaniers, nous avons prospecté auprès de la population pour de plus amples informations sur ce massacre. Les informations recueillies sont les suivantes :

- toute la population résidant à Maupihaa avoue consommer de la tortue ;
- la tortue pêchée est partagée entre tous les habitants de l'atoll, l'absence de congélateur justifiant le partage de la chair de tortue pour éviter le gaspillage ;
- en moyenne, par mois, 10 tortues sont consommées sur place ;
- les tortues marines sont pêchées à l'extérieur, de la passe aux différents sites de ponte. Elles n'ont donc pas le temps de venir pondre ;
- les restes (carapaces, crânes, ossements) sont brûlés ou enterrés aux alentours des maisons ;
- à chaque passage de bateau, des tortues sont abattues ;
- les habitants de l'atoll surveillent quotidiennement les montées des tortues, et chaque nid est repéré, pillé et les œufs sont déplacés pour faire de « l'élevage » ;
- le Maupiti To'u Ai'a se déplace une fois par mois de Maupiti à Mopelia, et de Mopelia à Scilly pour ravitailler la famille Taputu installée de manière illégale sur la réserve territoriale. Il est à noter que ce bateau administratif n'a pas d'autorisation permanente pour pénétrer dans le périmètre de protection de Scilly. Par ailleurs, ce bateau mouille en face des fare MTR où se situe le charnier de tortues marines. Certains membres de la population de Mopelia affirmeraient que les membres d'équipage consommeraient de la tortue, et que ce navire serait un des vecteurs de transport illicite de chair de tortue marine ;
- les poti marara de 24 pieds viendraient pêcher la tortue autour de l'atoll pendant Hawaiki nui et pendant la saison de reproduction des tortues. Ils s'organiseraient ainsi : par 3 poti marara, le voyage s'effectuerait sur 5 jours entre Scilly et Mopelia. Le voyage serait rentable à partir de 500Kg de chair (soit environ, 6 à 7 tortues pêchées). En une pêche, ils pourraient ramasser environ 10 tortues ;
- le prix d'une assiette de tortue vendue sur Maupiti serait de 1000 F CFP l'assiette. Le prix du Kg serait de 2500 F/Kg.

Observations

L'intégrité de l'adjoint au maire est remise en cause. En effet, l'ensemble des interlocuteurs rencontrés affirment que l'adjoint au maire ne montre pas l'exemple, et certains sous-entendent même que le maire de Maupiti en personne consommerait également de la tortue sur Maupiti et Maupihaa.

Il semble y avoir 2 clans : celui des familles situées aux fare MTR (site « Meherio ») et celui des familles situées au village même.

Le soir de notre arrivée sur l'atoll, l'adjoint au maire aurait consommé de la tortue avec les membres d'équipage du bateau Manini, affrété spécialement pour la mission de recensement des tortues marines...

Conclusions

La situation sur Maupihaa est très alarmante. Haut lieu de ponte de tortues marines à l'origine, Maupihaa est devenu un des sites privilégiés pour la consommation et le braconnage

organisé. On observe très peu de nids et de traces fraîches pour la pleine saison des pontes. Par ailleurs même l'observation des tortues en mer reste faible : en effet, seulement 4 tortues ont été observées autour de l'atoll.

Un consensus général de la population vis à vis de ce massacre laisse à penser que l'avenir des tortues sur Maupihaa est plus que menacé. Toute la population apparaît complice de cette extermination à des fins lucratives ou alimentaires.

Pour donner suite à cette situation, des notes d'informations judiciaires ont été déposées au Procureur de la République par les missionnaires. Par ailleurs, les agents du service des douanes ont établi des procès-verbaux de constat.

La tortue marine est considérée comme une espèce menacée par la Convention de Washington et par la réglementation territoriale. Il serait donc primordial de mettre en place tous les moyens nécessaires si l'on veut préserver une espèce déjà en voie de déclin. Par ailleurs, il serait également urgent de s'intéresser à la réserve territoriale constituée par Scilly et Bellinghausen où les mêmes scénarios sont à craindre.

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE N°1

Mopelia Novembre 2001



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE N°2

Mopelia Novembre 2001



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE N°3

Mopelia Novembre 2001



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE N°4

Mopelia Novembre 2001



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE N°5

Mopelia Novembre 2001



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE N°1 (Suite)

Mopelia Novembre 2001

